

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Liste des délibérations

Le dix-neuf septembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil municipal de LA TOUR DU PIN s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Date de la convocation : 12 septembre 2023

Présidence : Madame Claire DURAND, maire

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice PACCALIN

Etaients présents : Mmes et MM. Y. PLATEL LIANDRAT, A. GENTILS, J.P. PAGET et F. PACCALIN, adjoints
Mmes et MM. C. D'HANGEST, M. COCHARD, N. ZEBBAR, I. MOINE, P. SALESIANI, J.P. RAVIER, V. DURAND (*arrivée à 20h15*), J. RODRIGUES, P. PERGET, E. AOUN, G. STIVAL et R. BOUVIER

Pouvoirs :	Mme Danièle CALLOUD	Pouvoir à Mme Maryse COCHARD
	Mme Corinne HONNET	Pouvoir à M. Fabrice PACCALIN
	Mme Valérie BOUREY	Pouvoir à Mme Nicole ZEBBAR
	Mme Estela GARCIA	Pouvoir à M. Vincent DURAND (<i>à partir de 20h15</i>)
	M. Jean-Michel GRILLET	Pouvoir à M. Alain GENTILS
	M. Bulent SALMA	Pouvoir à M. Pierre PERGET
	M. Fabien RAJON	Pouvoir à Mme Claire DURAND

Excusés/absents : Mmes et MM. Sameh BELGACEM, Françoise AUDINET, Daniel BERNARD, Chantal GARIN et Pierre DUMONT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

17 pour la délibération n° 23-124

Nombre de pouvoirs : 6

7 pour la délibération n° 23-124

SOMMAIRE

I		Compte rendu des décisions prises par le maire (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)
II		Approbation du procès-verbal des réunions du conseil municipal des 9 juin 2023 et 27 juin 2023
		Finances
III	23-116	Décision modificative n° 2023-01
IV	23-117	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
		Urbanisme
V	23-118	Acquisition foncière AB 33p – AB 878 – route de Rochetoirin
VI	23-119	Signature d'une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU)
		Mobilité
VII	23-120	Convention maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes Les Vals du Dauphiné – liaison mode doux gare – ZI des Vallons
		Ressources humaines
VIII	23-121	Modification du tableau des emplois
		Culture
IX	23-122	Convention de partenariat « collectivités » avec la MC2 pour la saison 2023-2024
X	23-123	Règlement intérieur du centre Equinoxe
		Administration générale
XI	23-124	Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes (CRC)

I COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DE COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le compte rendu des décisions prises n'amène aucune observation.

II APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 9 JUIN 2023 ET 27 JUIN 2023

Les procès-verbaux sont approuvés sans observation.

III 23-116 – DECISION MODIFICATIVE N° 2023-01

Adopté à l'unanimité.

IV 23-117 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Adopté à l'unanimité.

V 23-118 – ACQUISITION FONCIERE AB 33p – AB 878 – ROUTE DE ROCHETOIRIN

Adopté à l'unanimité.

VI 23-119 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)

Adopté à l'unanimité.

VII 23-120 – CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VALS DU DAUPHINE – LIAISON MODE DOUX GARE – ZI DES VALLONS

Adopté à l'unanimité.

VIII 23-121 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Adopté à l'unanimité.

IX 23-122 – CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLECTIVITES » AVEC LA MC2 POUR LA SAISON 2023-2024

Adopté à l'unanimité.

X 23-123 – REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE EQUINOXE

Adopté à l'unanimité.

XI 23-124 – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC)

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée. Il est 20 heures 25.